

Appel à manifestation d'intérêt « Paysages, Territoires, Transitions » pour la conception, la réalisation et l'animation d'ateliers territorialisés de recherche-action

Introduction

Le service de la recherche du ministère conduit depuis 1998 des programmes de recherche sur le paysage. Le programme Paysage et développement durable (PDD) s'est achevé en juin 2015 avec l'organisation d'un colloque et la publication d'un ouvrage : *Biodiversité, paysage et cadre de vie. La démocratie en pratique*.¹

Le paysage est un sujet de recherche important pour le ministère ; ce dernier a en effet développé depuis des années des politiques ambitieuses dans les domaines de la biodiversité, de la gestion des ressources, de la prévention des risques et de l'atténuation du changement climatique, mais les applications successives de ces politiques aux territoires ont manqué d'une vision d'ensemble. Faute d'analyse des singularités des espaces (écologiques, sociales, culturelles, etc.) où s'appliquent des normes purement techniques, l'acceptabilité de ces politiques pose souvent problème, alors même que parallèlement émergent dans les territoires des initiatives et expérimentations s'inscrivant dans des transitions (sociales, démocratiques, écologiques, énergétiques, agricoles, économiques, culturelles...). La relance d'une politique paysagère par la ministre (communication du 25 septembre 2014) devrait permettre de remédier à cet état de fait, mais une telle politique requiert une vision pertinente des demandes et tendances actuelles en matière de paysage dans ce contexte de transitions accélérées.

Le service de la recherche propose aujourd'hui un programme de recherches intégrant ces nouvelles orientations, en lançant une expérimentation intitulée *les ateliers territorialisés de recherche-action « Paysages, Territoires, Transitions »*, succédant à une phase de préfiguration qui a réuni des chercheurs de diverses disciplines (géographie, économie, sociologie, écologie, sciences politiques...), des praticiens d'horizons divers (architectes, paysagistes, urbanistes...) et de structures différentes (MEDDE, collectivités territoriales, Cerema, CAUE, PNR...). Cette démarche vise à accompagner les territoires dans les transitions qu'ils connaissent et à venir, en appui des politiques publiques du ministère et en tenant compte de ses nouvelles inflexions stratégiques. Elle repose sur la mise en œuvre d'ateliers territorialisés de recherche-action et sur leur organisation en un réseau animé par le service de la recherche.

Présentation du dispositif

Dispositif de pilotage et d'animation du débat scientifique et politique, sur le modèle des organisations apprenantes, les ateliers territorialisés de recherche-action sont :

- inscrits dans une dynamique nationale et un réseau animés par le ministère sur la thématique des paysages et des transitions ;
- sur la durée organisés dans et portés par des territoires spécifiques via des équipes mixtes : praticiens, chercheurs, élus, associations, fondations, collectifs, habitants...
- financés en partenariat entre les collectivités territoriales et le ministère ;
- rythmés par des manifestations itinérantes (six pour la première phase de la recherche) intitulées « séminaires en résidence », visant partage des idées, expériences, pratiques, problématiques, etc., se déroulant sur deux journées avec une première balisée par des visites de terrain et une seconde

¹ Pour en savoir plus : www.paysage-developpement-durable.fr

pouvant associer : séminaires scientifiques, ateliers-débat, laboratoires d'expérimentation ou de transformations territoriales...

Si les ateliers sont conçus pour venir en appui des politiques publiques par l'apport et la confrontation de savoirs diversifiés (scientifiques, institutionnels, politiques, pratiques, sociaux, vernaculaires...), ils participent dans un premier temps à soulever les questions, en lien avec des problématiques locales, que se posent l'ensemble des acteurs des territoires (des décideurs publics et gestionnaires de territoire aux citoyens et habitants, en passant par les institutions) et à relayer les situations vécues par ceux-ci en vue de nourrir les réflexions et questionnements collectifs.

Par un travail de co-définition des enjeux, de dévoilement et de mise en réseau des expérimentations, initiatives et alternatives déjà mises en place dans ou par les territoires, mais aussi d'expérimentation, lors des ateliers-mêmes, de solutions aux problèmes soulevés, ces ateliers territorialisés de recherche-action s'inscrivent dans une volonté de renouvellement des questionnements et de l'action territoriale.

Six territoires sont retenus pour la première phase de la recherche pour accueillir (avec l'aide financière du ministère), chacun à leur tour, les acteurs des autres territoires membres du réseau (qui augmentera vraisemblablement au fur et à mesure de la démarche), lors d'un séminaire en résidence. Sur chaque territoire accueillant, une équipe d'animation locale *ad hoc* anime, sur la durée, l'atelier territorialisé de recherche-action et conçoit, organise et anime le séminaire en résidence. Composée d'une dizaine de personnes, l'équipe réunit *a minima* sur chaque territoire :

- un représentant du ministère (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), centre territorial du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), direction départementale des territoires (DDT)),
- un élu ou technicien d'une collectivité partenaire,
- un chercheur.

Nous encourageons aussi la présence : des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), des parcs naturels régionaux (PNR), des agences d'urbanisme, des universités et écoles d'enseignement supérieur implantées sur le territoire, des laboratoires de recherche locaux, de membres et représentations d'associations et collectifs locaux...

À l'échelon national, une équipe projet nationale (voir composition en annexe) suit l'activité des six territoires, anime l'ensemble du réseau des acteurs locaux et des partenaires impliqués dans la démarche, et conduit les actions de valorisation et d'évaluation du dispositif sur les six premiers territoires sélectionnés. Elle organise chaque année les séminaires en résidence avec les équipes locales, ainsi qu'un séminaire commun de synthèse et de valorisation, tous financés par le ministère.

Intérêts pour les territoires d'expérimentation et d'accueil des ateliers

Profiter d'une démarche et d'un réseau dont l'objectif est de valoriser et appuyer (par des méthodes, techniques, outils, réflexions...) leurs projets en cours ou à venir : plan paysage, charte paysagère, SCoT, TVB, éco-lieu, etc.

Être accompagné par des chercheurs, praticiens et acteurs d'autres territoires, mobilisés dans cette dynamique collective et concernés par les problématiques de paysages, cadres de vie, bien-être, participation et implication habitantes, transitions énergétique, alimentaire, économique... afin de concevoir de nouveaux outils d'analyse en lien direct avec son territoire d'action : enquêtes sociologiques, ateliers prospectifs, carte mentale...

Penser autrement son territoire d'action ainsi que soulever d'autres représentations et imaginaires sociaux du territoire et de ses devenirs, afin de mettre en place des actions et politiques plus proches des situations vécues, ressenties, éprouvées, etc., par les habitants, et de la sorte faciliter leur appropriation et pérennité.

Intérêts pour la recherche

Reconsidérer radicalement les rapports entre recherche et action, en inventant de nouveaux espaces de travail et scènes de controverse (physiques, virtuels, sociaux...).

Produire des connaissances qui détournent et interrogent les catégories usuelles d'analyse, ainsi que des méthodes plus participatives de construction des savoirs.

Objet de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)

L'objet du présent AMI est de faire émerger et d'identifier au sein des territoires candidats, d'une part, six équipes mixtes (groupements) souhaitant s'engager dans la mise en place d'ateliers territorialisés de recherche-action « Paysages, Territoires, Transitions », d'autre part, des acteurs souhaitant rejoindre le réseau « Paysages, Territoires, Transitions » soit pour mettre en place un atelier territorialisé de recherche-action dans la phase suivante, soit au titre de partenaire-observateur.

Territoires et acteurs concernés

Le présent AMI s'adresse aux acteurs des territoires qui font face à des problématiques de transition, notamment en lien avec les problématiques de paysages, bien-être, cadres de vie, environnement et santé, écologie, agriculture, participation et mobilisation habitantes... Le projet ou la démarche peut être à n'importe quel stade de sa conception (en réflexion, projet ou programmation, en chantier, valorisation...) et peut revêtir des formes aussi diverses qu'un SCoT ou PLU, une charte paysagère, un plan paysage ou un agenda 21, un schéma éolien ou une trame verte et bleue, un écoquartier ou un projet agri-environnemental territorial, un éco-village ou un éco-lieu, une ferme à vocation sociale ou une microcentrale solaire de gestion associative, une alternative écologique ou une expérimentation démocratique, etc.

Les six équipes lauréates de la première phase doivent être pluridisciplinaires et mixtes (collectivité, État, chercheurs, associations, praticiens, etc.) et pouvoir se mobiliser sur une durée minimale de deux ans. Des membres de l'équipe projet nationale pourront accompagner les acteurs qui souhaitent être mis en contact avec d'autres membres du réseau pour constituer leur équipe², discuter de leurs propositions et questionnements.

Les critères de sélection sont détaillés ci-dessous.

Soutien financier

Le ministère est chargé de l'animation du réseau (pilotage, suivi et valorisation) et de l'organisation des manifestations annuelles du réseau (deux jours de séminaires en résidence sur les six territoires d'accueil, soit douze jours ; un séminaire commun de synthèse à Paris en fin d'année) qu'il finance. Le ministère prend en charge le déplacement d'une partie des membres du réseau pour qu'ils assistent aux manifestations communes.

Le groupement local d'acteurs finance sur la durée l'activité de l'atelier territorialisé de recherche-action sur son territoire (logistique et subvention aux chercheurs) et met à disposition des locaux lors du séminaire en résidence.

Engagements

Le groupement s'engage pour deux ans minimum à soutenir l'activité de l'atelier territorialisé de recherche-action mis en place sur son territoire, à participer aux manifestations du réseau et à accueillir une fois le réseau sur son territoire quand son tour viendra. Six territoires seront identifiés par l'équipe projet nationale pour constituer les premiers territoires d'accueil pour 2016 et 2017. Les territoires d'accueil suivants, pour 2018, seront identifiés fin 2016 ou début 2017.

Critères de sélection

Un exécutif local ou un cadre dirigeant de collectivité doit être mobilisé dans le groupement, attestant du portage local de la candidature. La problématique proposée doit s'intégrer dans une dynamique locale existante, en lien avec la question des transitions, rattachée à la thématique des paysages ou pouvant s'y rattacher. La candidature doit être proposée par une équipe plurielle, mixte, avec des acteurs diversifiés (*a minima* des chercheurs et des praticiens). L'association étroite de la société civile sera un critère très

² Pour contacts avec l'équipe projet nationale : contact@paysages-territoires-transitions.fr

favorable. La cohérence des modalités proposées pour le pilotage et l'animation de la recherche-action avec le cadrage national du dispositif est un impératif³. Ces modalités devront être détaillées dans la candidature.

Critères de classement

Parmi les territoires sélectionnés, les six affichant le plus de volonté et réflexion sur la méthode, le propos, les expériences et pratiques seront mobilisés pour organiser les premiers séminaires du réseau, en 2016 et 2017. Les territoires accueillant les séminaires suivants seront choisis fin 2016 début 2017.

Contenu du dossier

1. Description du territoire : contexte, structures, réflexions en cours, initiatives et expérimentations existantes, outils, réseaux, sur une page au maximum, documents graphiques avec au minimum une carte de situation.
2. Description de la recherche-action : problématique, principales questions et description des modalités de pilotage et d'animation de l'atelier, méthodes et organisation, sur deux pages au maximum.
3. Composition de l'équipe d'animation locale (groupement) avec un court CV de chacun de ses membres.
4. Plan de financement et moyens mis à disposition, notamment capacité d'accueil pour le séminaire en résidence (environ une centaine de personnes sur deux jours).

Fiche jointe à renseigner.

Processus de sélection des équipes et des territoires

Les dossiers devront être précis, mais synthétiques, et déposés au plus tard le 29 février 2016 à l'adresse suivante : contact@paysages-territoires-transitions.fr

Des compléments d'information pourront être demandés aux équipes.

La sélection des territoires et leur classement seront effectués par l'équipe projet nationale et seront soumis aux instances de pilotage (conseil scientifique et comité d'orientation), puis transmis aux équipes candidates en avril 2016.

Un séminaire de lancement sera organisé dans le courant du 1er semestre 2016.

Contact

contact@paysages-territoires-transitions.fr

³ Cf note de cadrage

Annexe

Equipe projet

Myriam Bouhaddane, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard

Sylvie Brossard-Lottigier, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Midi-Pyrénées

Jennifer Buyck, UMR PACTE, Université de Grenoble Alpes

Nathalie Carcaud, UMR ESO, Agrocampus Ouest Angers

Jérôme Champres, DtecTV, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Marianne Cohen, UMR EneC, université Paris Sorbonne

Guillaume Faburel, UMR TRIANGLE, université Lumière Lyon 2

Mathilde Girault, UMR TRIANGLE, université Lumière Lyon 2

Valérie Kauffmann, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Essonne

Didier Labat, DGALN, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Stéphane Lévêque, DtecTV, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Pia Lê_Weller, DGALN, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Yves Luginbühl, UMR LADYSS, CNRS

Théa Manola, École nationale supérieure d'architecture de Grenoble

Patrick Moquay, École nationale supérieure de paysage de Versailles

Magali Pinon-Leconte, CGDD, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Richard Raymond, UMR LADYSS, CNRS

Elise Soufflet-Leclerc, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays-de-la-Loire

Jean Pierre Thibault, DGALN, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Monique Toublanc, École nationale supérieure de paysage de Versailles